

Conseil communal du 25 mai 2009 – Principales décisions

Le conseil a décidé

- de solliciter les subsides du Programme Prioritaire des Travaux en faveur des bâtiments scolaires (P.P.T.) pour l'exercice 2010, en vue de la réalisation de travaux de sécurité incendie ou d'intrusion, améliorant les conditions d'hébergement et d'hygiène et limitant les déperditions calorifiques, au plus grand profit des écoliers dans les implantations scolaires suivantes :

- école de Melen (rue Haute)
- école de Micheroux (rue Paul d'Andrimont)

- de réaliser l'empierrement du parking de la R.A.M.M. et du parking du F.C. Mezzanine-Ayeneux

- d'acheter quatre « coussins berlinois » qui seront posés aux abords de l'école d'Evegnée (rue du Thier) et de l'école de Micheroux (rue de la Chapelle)

- d'acheter des plantations pour l'aménagement de deux placettes rue Charles Hansez et de la pelouse de dispersion du cimetière d'Evegnée

- d'acheter un compresseur

- d'acheter un souffleur pour le service de l'environnement

- d'acheter des buses rotatives pour l'hydrocureuse communale

- d'acheter un véhicule pour l'équipe des plombiers

- d'asphalter et égoutter le parking de la place de la Gare

- d'acheter des avaloirs et trappillons pour l'équipement de diverses voiries

- d'acheter des filets d'eau, de bordures et de tuyaux en béton

- de procéder à la réfection du tapis asphaltique de diverses voiries :

- rues Haute
- rue Tempiet
- rue du Village
- rue Bois l'Evêque

- de solliciter les subsides régionaux pour la réfection des quatre voiries suivantes , particulièrement touchées par l'hiver 2008-2009 :

- rue Vieille Voie d'Ardenne
- rue Foïetay
- rue Pierre Curie, lieu dit "Trou du Bois"
- rue Célestin Demblon

- d'établir le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique des plaines de jeux et garderies des grandes vacances 2009

- de reconduire, pour l'année 2009, le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie

- de voter une motion concernant la procédure de régularisation des "sans papiers » en invitant le Gouvernement fédéral à mettre rapidement en œuvre l'accord relatif à la régularisation des « sans papiers » sur base de critères clairs et objectifs et que cette mesure soit accompagnée de moyens nouveaux permettant à tous les services concernés, et en particulier ceux des communes et des CPAS, d'encadrer cette procédure par du personnel compétent et en nombre suffisant

- de désigner à titre temporaire un manœuvre (M. Gérard LEJONCQUE) aux fonctions supérieures d'ouvrier

- d'accepter la démission honorable, avant mise à la retraite, d'une institutrice maternelle définitive (Mme ERNOTTE Marianne) au 30 avril 2009, sous réserve de son admission à la pension

Le point supplémentaire suivant a été examiné à la demande de M. Albert RODEYNS, conseiller : Pandémie de grippe – Point de contact local